

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL390

présenté par
Mme Florence Goulet, M. Villedieu, M. Gery, Mme Lorho, Mme Bordes et Mme Roullaud

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	100 000 000
Administration pénitentiaire	100 000 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d’appel vise à alerter le gouvernement sur la dégradation des conditions de travail et de sécurité dans les établissements pénitentiaires français, comme à Montmédy, dans la Meuse.

Les prisons françaises souffrent depuis plusieurs années d'une surpopulation chronique et d'un manque de moyens humains et matériels. Au 1er juillet 2024, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires français a atteint 127 %. Cet encombrement exacerbe les tensions et

aggrave les conditions de travail des surveillants, déjà marqués par un sous-effectif permanent et qui doivent désormais composer avec le développement de la délinquance au sein même des centres pénitentiaires.

Le centre de détention de Montmédy illustre parfaitement cette situation alarmante. Il accueille 330 détenus, sa capacité maximale est atteinte. Mais les effectifs prévus de 70 surveillants sont réduits, laissant une trentaine de postes vacants. Ce manque de personnel génère une forte surcharge de travail, avec un nombre d'heures supplémentaires dépassant régulièrement les 108 heures trimestrielles non payées. La sécurité se détériore également, comme en témoignent les multiples incidents graves : agressions de surveillants, évasions de détenus, livraisons de stupéfiants par drones, etc.

Le budget actuel de l'administration pénitentiaire est clairement insuffisant pour répondre aux défis croissants : renforcer les effectifs pénitentiaires, améliorer la sécurité à l'intérieur des centres, améliorer les conditions de travail des agents, etc.

Cet amendement vise à augmenter de 100 millions d'€ les crédits, en crédits de paiement et en autorisations d'engagements, de l'action 01 « Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice » issue du programme 107 « Administration pénitentiaire ». Dans le simple cadre du respect de l'article 40, les crédits, en crédits de paiement et en autorisations d'engagements, de l'action 06 « Soutien » du programme 166 « Justice judiciaire » sont minorés d'autant.